



Passage de réseaux sur terrain d'autrui

Par nianing

Bonjour

Une maison peut-elle être vendue sachant que les propriétaires ont l'obligation, par décision de justice et sous astreinte, de repérer les réseaux passant sous mon terrain, et peut-être sous ma maison ?

Merci de votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tout se vend, ce n'est qu'une question de "juste" prix... et de bien informer les acquéreurs au sujet de la condamnation et de ses obligations qui lui seront transmises si non finalisées lors de la signature.